

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE... PRIX DES RECLAMES & ANNONCES : Reclames, la ligne 1re page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50

PARTIE OFFICIELLE CONSEIL MUNICIPAL

Session extraordinaire Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 1er Septembre 1899.

Présidence de M. Hennape, maire. La séance est ouverte à neuf heures. Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Wulfrand, excusé.

Le Conseil examine d'abord différentes affaires qui sont arrivées depuis la dernière séance; M. le Maire annonçant que comme suite de la séance extraordinaire ces questions sont, par le fait, inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil émet ensuite un avis favorable à la substitution de la traction électrique à la traction à vapeur sur le tramway projeté de Neuilly à Maisons-Lafitte, qui touche en passant au Petit-Nanterre.

M. le Maire fait remarquer qu'une pétition du Comité des Intérêts généraux du Plateau de Nanterre a déjà reçu un commencement de satisfaction (par le vote du 13 avril) pour les bornes-fontaines et l'éclairage. Quant à la question d'égout, c'est un devis à demander à M. Gaudriot.

Puis le Conseil passe aux différentes questions du dernier ordre du jour qui ne sont pas encore venues en discussion: Prorogation de l'Octroi de banlieue. M. le Maire appelle l'attention du Conseil sur le vœu qu'il a émis antérieurement concernant la suppression des Octrois et leur remplacement par l'Assurance Communale. Il rappelle que ce vœu a été adopté également l'an dernier. Après lecture des délibérations et du vœu émis l'an dernier par le Conseil à ce sujet, M. Roy dit que la question a marché et

demande le renvoi à la Commission des finances. M. le Maire y consent à condition que cette Commission veuille bien faire un rapport très étudié.

M. Gautier saisit cette occasion pour dire que les commissions ne demandent pas mieux que de travailler, mais que l'administration ne leur en fournit pas les moyens. Il y a eu, dit-il, quatre réunions successives de Commissions en quatre jours consécutifs et M. le Maire n'est venu à aucune; à l'une d'elles où il s'était fait remplacer par M. Caroni, la Commission n'a rien pu faire, le dossier étant vide. M. le Maire répond qu'il a tenu à prouver que, contrairement à certaines assertions, il a réuni toutes les commissions; elles ont fonctionné et c'est pour ne pas entraver leur action qu'il a tenu à les convoquer pour déposer leurs rapports sur les questions à l'étude, se réservant d'y répondre s'il y avait lieu.

Au sujet de l'une d'elles, dont parle M. Gautier, il fait remarquer que le dossier de la Commission des Travaux leur a été remis au complet. Il s'étonne donc de la réflexion produite. Le Rapporteur de la Commission des finances ne peut exposer son rapport sur le budget puisque le budget primitif de 1900 n'existe pas encore, mais il donne lecture du rapport sur le vœu de M. Hennape, tendant à ce qu'à l'avenir les feuilles de contributions portent en trois colonnes distinctes la part de la commune, la part du département, la part de l'Etat. — Adopté.

M. Lebouvier fait observer que cette nomenclature ne changera en rien à la carte à payer et après un exposé très clair, émet le vœu suivant: « Que l'art. 2 de la loi du 4 août 1846 et l'article 8 de la loi du 8 avril 1890 soient modifiés, pour qu'à l'avenir les contributions personnelles mobilières des maisons ou des appartements nouveaux, qui seraient encore à louer au moment où ils deviennent imposables, soient exigibles contre les propriétaires, usufruitiers et locataires principaux, sauf leur recours contre les locataires particuliers à partir du jour où le locataire entrant serait personnellement soumis à l'impôt, et qu'il en soit de même pour les maisons et appartements anciennement habités et demeurés vacants depuis un certain laps de temps (six mois par exemple), lors de la confection des rôles ». — Renvoyé à la Commission de finances.

Commission des Eaux et Gaz Il n'y a pas à revenir sur la construction d'un égout rue Béquet qui a été voté antérieurement. L'établissement d'un bec de gaz au coin de la rue de Courbevoie et du chemin Coude est adopté.

Pour la question des eaux de source du réservoir des Chenevieux à canaliser,

il faut attendre la vente des terrains qui ne saurait tarder, par suite du décès du propriétaire.

Commission des Travaux L'affaire du mur mitoyen Berry n'a pas de suite; M. Vallez, architecte, ayant envoyé une lettre recommandée au réclamant et n'ayant pas reçu de réponse. M. Roy dépose son rapport au sujet du local des Pompiers; l'Administration est invitée à faire procéder par l'Architecte de la commune à l'établissement des plans et devis pour la construction sur le boulevard du Nord, dans le terrain appartenant à la commune, d'un local pour les pompiers et d'un local pour la gymnastique.

M. le Maire profite de l'occasion pour rappeler à MM. les Rapporteurs, que leurs rapports doivent être remis à la Mairie au moins deux jours avant la séance pour qu'ils puissent être examinés par l'administration.

Commission de Voirie Pour le chemin des Long-Raies, renvoyé à la Commission. Pour l'agrandissement du Cimétière, les dossiers ne sont pas complets. A une offre faite par M. Bernard pour le terrain qu'il veut acheter rue Pasteur, le Conseil répond qu'il y a lieu de maintenir le prix fixé: 7 fr. du mètre.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil décide ensuite de renvoyer à l'examen des Commissions diverses les affaires restées en suspens après avoir été envoyées devant les Commissions de l'année précédente.

La Question des Ecoles M. Roy développe un projet dont le point essentiel est la réduction des groupes scolaires à quatre classes ce qui est suffisant actuellement et permet de réaliser sur l'ensemble une économie de 49.000 francs qui se décomposent ainsi: Etat..... 5.000 Département..... 16.000 Commune..... 28.000 49.000

et ce, sans rien changer au plan général ni à l'architecture prévue, mais en prévoyant seulement une modification possible déjà indiquée par l'architecte lui-même en vue de réaliser des économies. Ce projet a pour avantage, tout en permettant le développement pour l'avenir, de laisser libres trois des quatorze centimes additionnels. M. Mantelet appuie le projet et insiste sur la nécessité de garder quelques ressources et de réduire à quatre le nombre des classes dans chaque nouveau groupe puisque chaque maître coûte à la commune mille francs par an, ce qui

fait déjà une charge annuelle de huit mille francs à trouver.

M. le Maire précise alors l'état de la question; il résulte des nombreuses lettres et documents dont il donne connaissance: 1° Que les formalités financières sont remplies pour les deux groupes; 2° Que, le choix des terrains étant arrêté pour le groupe Sud-Est (Plateau), si on peut éviter l'expropriation et s'entendre à l'amiable avec les propriétaires des terrains, les choses vont marcher très vite; 3° Que pour le Petit-Nanterre la question de l'emplacement sera tranchée par le Préfet par suite de la délibération du 13 avril.

Il estime par conséquent qu'il ne faut rien changer aux projets. Il ajoute qu'à plusieurs reprises on lui a fait sentir en haut lieu la nécessité pour la commune de faire un gros sacrifice et de gager les 14 centimes en totalité, si l'on voulait obtenir des subventions de la Préfecture, que l'économie proposée par M. Roy profitera surtout à l'Etat et au département, et qu'il faut laisser bâtir les six classes dans chaque groupe, quitte à n'y mettre tout d'abord que quatre maîtres s'il y a lieu, attendu que ni l'Etat ni le département ne viendront plus en aide à la commune quelques années après, que cette dépense incomberait seulement à la commune.

M. Roy persiste dans son opinion et demande que son projet de délibération soit mis aux voix, mais par suite de la fatigue du Conseil et du départ d'une partie des conseillers, rien n'est décidé à ce sujet. La séance est levée à minuit et demie.

MANTELET. Vu le maire: A. HENNAPE. MAIRIE DE NANTERRE ARRÊTÉ

Concernant la circulation des vélocipèdes et des voitures attelées. Le Maire de Nanterre, Vu la loi des 14-22 décembre 1789, article 50, et l'article 97 de la loi du 5 avril 1884; Vu l'ordonnance de Police du 17 juin 1896; Vu les arrêtés municipaux des 30 juin 1891 et 8 août 1896; Considérant que pour prévenir tous accidents, par suite de l'accroissement de la circulation, au moyen de machines, il convient de coordonner et compléter sur certains points les arrêtés sus-visés.

Cabinet de M. Edouard Lambert 18, Boulevard du Levant 18 NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECouvreMENTS ASSURANCES VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices; au 1er, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard; au 2e, 6 chambres de dom., Belvédère; Jardin boisé de 4000 mètres. — 3.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. Prix 1.800 francs. MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport à proximité ch. de fer et du tramway Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de Campagne sur avenue, libre de suite, salon, salle à manger, cuisine, office, water-closets. 1er étage 2 ch., cabinet de toilette, placards, water-closets, au-dessus 2 grandes pièces. Jardin de 350 m. en plein rapport. Prix 800 francs. MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au r.-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1er. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

APPARTEMENT confortable, 5 min. de la gare, sur boulevard. Loyer 360 fr. A louer de suite, EN MEUBLE, belle Propriété à 3 min. de la gare, 6 chambres à coucher. Parc de 6000 m. Arbres séculaires. Mois 400 fr. — Saison 1000 fr.

VENTES Occasion exceptionnelle BEAU DOMAINE, à 4 kil. de Vichy. Ce domaine comprend: 1° Maison de maître, dite château: très élégante et de bonne construction. Sous-sol. — Caves, lingerie, lingerie, grande cuisine, laverie, 2 offices. Rez-de-Chaussée, très élevé. — Grand salon éclairé par de larges baies. Petit salon. Belle salle à manger. Grand cabinet de travail. 3 autres grandes chambres. Cabinets de toilette. W.-C. 1er étage. — 8 chambres à coucher. 4 terrasses. Tourelle. Grandes écuries et remises. Nombreux logements de jardinier, cocher, etc. Pigeonnier.

OCCLUSION PROPRIÉTÉ, près Briecomte-Robert. Maison sur caves et sous-sol. 2 perrons, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres au 1er, grenier au-dessus. Construction élégante. Nombreuses dépendances. Jardin anglais, potager et fruitier en plein rapport. Contenance: 2300 m. Prix: 14,000 fr. Facilité de paiement. Fonds de Commerce d'Épicerie dont l'importance, par sa position, ne fera que s'accroître. Prix 8.000 fr.

GRANDE EPICERIE CENTRALE PRODUITS ALIMENTAIRES Maison spécialement recommandée

P. DUBOUEIX Successeur 2, Rue du Marché, NANTERRE

SPÉCIALITÉ DE CAFÉS VINS & SPIRITUEUX Tous nos Produits sont de Premier Choix. — Tous les Vins vendus à la Maison sont garantis naturels, venant directement des propriétaires.

VINS depuis 0 fr. 40 CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs Café mélange supérieur 2 80 Café mélange 2e Choix 2 40 1er Choix 2 60 — 3e — 2

DÉPOT DU THE SAMSON LIVRAISON A DOMICILE

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Boulevard des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V° BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCESSEUR

SPÉCIALITÉ POUR ÉPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES

PRIX: 5 FRANCS le METRE CUBE

PRÊTS sur signature à toutes personnes solvables. 4 0/0, rien d'avance. Ecrire: l'Immobilière, 45, rue Rochechouart, PARIS.

Peintures chimiques liquides PRÊTES A L'EMPLOI pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide PEINTURES AU VERNIS LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances PEINTURE PORCELAIN — Peinture pour tuyaux de poêle URALDA seule véritable PEINTURE ÉMAIL VERNIS ÉMAIL à FROID, SICCATIF POUR PARQUETS ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

CARBURE DE CALCIUM Pour Appareils et Lanternes

DAZEVILLE 17, rue du Bois NANTERRE

NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Table with 3 columns: Prises à l'usine, Rendu en cave, Livraison à domicile. Rows for No 0, No 1, No 2, Grésillon.

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05 Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 25 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation. En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4 RUEIL

OPTIQUE PINCE-NEZ et Lunettes et LUNETTES de nuit, nickel et acier Exécution rapide et soignée

JUWELES DIAMANTS BAROMÈTRES PNEUMOMÈTRES PNEUMOMÈTRES

REPARATIONS DE MONTRES DE POCKET

PENDULES EN TOUS GENRES Coussins pour Couronnes de Mariées

Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées Petite et Grande Orfèvrerie argent — Orfèvrerie métal blanc TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

ACHAT D'OR & D'ARGENT

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision. Pièces de tous sur bois et tous métaux — Travail à façon Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE Imp. HUBY, 22 r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

Électricité et Téléphone

ARRÊTE : Article premier. — La circulation des vélocipèdes ou machines, à une ou plusieurs places, et les appareils analogues, munis ou non de machines motrices, est interdite sur les boulevards et sur les trottoirs des rues de la commune de Nanterre; cette interdiction ne s'étend pas aux machines conduites à la main.

Art. 2. — Il est interdit aux conducteurs de voitures attelées, de conduire leur attelage autrement qu'au pas sur les boulevards de la commune.

Art. 3. — Il leur est interdit également, ainsi qu'aux personnes conduisant des machines avec ou sans moteurs, de traverser la place de la Mété.

Art. 4. — Toutefois, par exception, les vélocipèdes avec ou sans machine motrice, pourront passer sur les trottoirs du boulevard du Havre, mais seulement entre les arbres et la bordure du trottoir.

Art. 5. — Les infractions au présent arrêté, seront constatées par des procès-verbaux ou rapports, et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

Nanterre le 1^{er} juillet 1899.
Le Maire, officier d'Académie,
Signé : A. HENNAPE.
Vu et approuvé :
Le 30 août 1899,
Le Préfet de Police,
Signé : LePINE.

Lanterne Magique Municipale

Défunt V. Mantelet

XI

Après tout ce que nous avons pu dire déjà sur l'étrange conseiller municipal que nous avons la déveine de posséder, il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle.

Nous nous permettrons, quoiqu'il en soit, de lui consacrer encore quelques lignes.

Il ne faut pas, il est vrai s'acharner sur un cadavre, mais avec tout le respect que nous devons à la mort, nous allons tâcher de lui adresser nos derniers adieux.

Car comme vous l'avez appris, chers lecteurs, sidi Mantelet est moralement mort.

400 voyous du Plateau l'ont conduit à sa dernière demeure ;
La Colle !

Le tombeau d'Achille a été tombé, lui, sans rémission.

Et lui, Achille, est debout plus que jamais.

Et puisque l'inénarrable fondateur du Grand-Conseil a daigné rendre son âme au bon Dieu dont il a toujours été le dévoué défenseur, nous rappellerons à titre de souvenir les lignes qu'écrivait en 1884, le blackboulé de cette époque qui, pour se faire élire cette fois, nous a adressé une profession de foi républicaine.

« A Jacques Bonhomme, mon ami, à Nanterre,

« Des élections générales auront lieu l'année prochaine, recueille-toi Jacques et le moment venu vote contre le gouvernement.

« Ce faisant, tu nous débarrasseras de la République et de la municipalité de Nanterre par dessus le marché. »

Ecce homo.

Allons une dernière pelletée de terre sur cette tombe et n'en parlons plus.

Requiescat in pace.
Jules OUVRIER.

Tribune Libre

LA

Lumière sous le Boisseau

Maitre Gautier, nous disons maitre parce que nous voulons parler du notaire honoraire que la bonne ville de Nanterre a l'insigne honneur de posséder dans ses murs, Maitre Gautier, dis-je, a promis que l'an prochain (si nous sommes les Maitres, sans jeu de mots), il n'y aura plus de comptes-rendus du Conseil municipal fournis à la Presse de façon à ce que le bon public ne sache pas ce qui se passe chez nous. — Na-GA-GA —

Sans vouloir anticiper sur ce que seront nos maitres à l'avenir, j'estime que Maitre Gautier veut la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Malgré cela nous tenons à constater que Maitre Gautier, regrettant les beaux temps de l'Empire où il s'agenouillait devant les processions, demande à ce que nous soyons muselés. Oh, là là, il y a loin de la coupe aux lèvres, Maitre Gautier.

Passons au deuxième éteignoir : Maitre Mantelet (encore un Maitre, Maitre d'école honoraire, que de Maitres, mon Dieu !) lui, est encore plus catégorique, il désire la suppression des audiences publiques du Conseil Municipal, les dernières ne lui ayant pas réussies.

Il paraît même qu'écumant de rage devant la conduite de Grenoble qui lui a été faite en compagnie de ses acolytes, il aurait traité les 400 électeurs qui les ont accompagnés — pour les protéger contre de mauvaises rencontres — de voyous, les voyous du Plateau.

Malgré son binocle, Maitre Mantelet n'est pas clairvoyant.

Il est vrai que dans le journal réactionnaire où il dépose chaque dimanche sa Poubelle, il n'a pas pour habitude de mettre des gants (blancs).

Au Conseil, en présence du public, il prend la pose correcte de l'homme qui n'injurie et veut se poser en victime, tandis qu'au contraire la semaine suivante il déverse, dans le dépotier dans lequel il écrit, toute la boue dont il est susceptible, sur ses adversaires. Ecce Homo.

Nous arrivons de fil en aiguille aux membres souterrains du Comité de protestation. D'après les on-dit, des réunions ont lieu fréquemment dans la salle de leurs séances ordinaires.

Tous les membres de la majorité s'y trouvent présents, et on prépare chaque fois de nouveaux plats pour la petite cuisine. On épluche les actes de l'administration actuelle. Oh ben, mince ! comme dirait Trublot, si on voulait éplucher, et c'est ce qu'on va faire, les actes de certains conseillers actuels et non des moindres, peut-être la brave population sera-t-elle étonnée.

Pour ceux qui ne craignent rien de la lumière, ce n'est pas dans l'ombre et dans la nuit qu'il faut se mouvoir comme les cafards, c'est en plein soleil.

C'est là que tout le monde les attend, c'est là que les électeurs d'un coup de pied formidable les renverront dans le néant.

DU SOLEIL.

Ça ne colle plus, o Roy ! Appel à l'Humanité !!

En effet, on finit par s'apercevoir que toutes les colles que veut nous conter le Roi Puant ne prennent plus.

Malgré les invitations répétées des autorités compétentes, l'homme collant

continue d'empoisonner le pays, à seule fin, probablement, de rester seul maitre dans son petit royaume.

Hélas ! oui, chers lecteurs, il en est ainsi, et on ne peut mieux comparer ce potentat des épidémies qu'à un seigneur des autres temps.

Il agit avec tous et surtout avec les travailleurs, comme avec les serfs du temps jadis.

J'ai voulu, dimanche dernier, me payer la visite de ses domaines.

J'ai pu le faire et voici ce que j'y ai vu :

J'ai aperçu d'abord les nombreux détritiques qui nous empoisonnent tous. Ils sont toujours à la même place.

Puis au milieu de tout cet amas insupportable, quatre malheureux repoussants de saleté, le teint pâli et anémié par les matières insalubres qu'ils sont forcés de manipuler, pour gagner le pain de chaque jour, et celui souvent des malheureux parents, qui, comme rentes pour leur vieillesse, sont rebutés de partout, y peinaient de toute la force qu'ils pouvaient avoir.

Et tout cela, pour recevoir au bout de 10 heures de travail la somme dérisoire de 1 fr. 50.

Trois sous de l'heure à peine de quoi rapporter deux pains de quatre livres à la maison.

Plus loin, un autre camarade de misère, fouillant, piochant, arrosant de sa sueur, le sol infect de l'indigne exploitateur ; peinant aussi sans prendre une minute de repos.

Et pourquoi ? Parce qu'un Monsieur en blouse blanche, le seigneur et maitre, le cigare à la bouche, allait de la cave au grenier, criant, gesticulant, et activait le malheureux galérien soumis à son insatiable rapacité.

Et savez-vous combien, lecteurs mes amis, gagne le malheureux prolétaire pour 10 heures de ce travail qu'on ne peut pas se figurer.

La somme de 3 francs.

Six sous de l'heure juste de quoi ne pas crever de faim.

Ah ! soyez bête, o bienheureux Laurent Nézet, avec ça on ne peut pas crever de faim, surtout s'il y a quatre gosses à la clé.

C'est pourquoi aux électeurs qui lui ont donné leur voix, à cet homme, et ainsi qu'à ceux qui le soutiennent, j'adresse un suprême cri de pitié que je voudrais être entendu au prochain vote.

Au nom du pays qu'il empoisonne ; Au nom des travailleurs qu'il exploite d'une façon épouvantable ; Et ce cri, c'est celui-ci :

A bas la colle !
A bas le Roy de la colle !!!

JACQUES PROLO.

Les Dessous Electoraux

Enfin les électeurs ont commencé à comprendre qu'ils étaient bernés et bafovés.

Ils ont fait justice en une union compacte des fourberies de ceux qui les ont trompés.

Les sieurs Roy et Rotty qui ne font, au point de vue de leurs intérêts, qu'une unité (et entre parenthèses permettez-moi au sujet de leurs noms, cet innocent jeu de mots qui confirme cette unité : Otez un T à Rotty et appliquez-le à Roy vous aurez l'union des noms ainsi que des personnalités).

Ces braves cafards ont su par leurs procédés jésuitiques, gagner quelques conseillers qui, jusqu'à présent, avaient eu à l'honneur de travailler dans les intérêts du pays.

Ils ont pu par leur habile machiavélisme tromper leurs électeurs et par les manœuvres des réactionnaires auxquels ils s'étaient vendus, Bizot and Co limited,

amener au sein du Conseil des ennemis systématiques du Maire, qui se font pas mal des intérêts communs.

Il a fallu qu'ils aillent soudoyer l'effondré et trop célèbre miroitier Mantelet, qui soudoyait de même le jeune et naïf Péan.

Roy, l'empoisonneur de tout un quartier de Nanterre, avait son plan : être maitre du Conseil, se faire nommer maire afin de pouvoir empoisonner tout à son aise le pays, sans que personne ne puisse crier contre lui ; faire sa petite pelote pendant quatre années en ne tenant aucun compte des arrêtés de police, en supposant que le sieur Péan ait eu auprès du grand chef de la préfecture de police une influence quelconque.

Quant au sieur Rotty, il avait été choisi pour pouvoir prêter son concours aux chefs des odeurs suaves, pour acheter à bas prix les terrains aux abords de l'usine collante, faire par la suite le vide dans les alentours et si plus tard, on arrivait à la faire supprimer (avec indemnité), revendre les terrains avec un très beau bénéfice.

En ce qui concerne le grotesque Mantelet, l'ancien maitre d'école libre, nous connaissons assez ses opinions contre les écoles laïques, ses sympathies pour la cléricaille pour savoir qu'il est heureux de mettre sa plume et ses services, à la disposition de ceux qui sont contre tout ce qui est républicain et patriote.

Ce qui est étonnant, par exemple, c'est que maitre Gautier, l'ancien notaire, l'ancien anti républicain du temps de M. Ternaux, maire, il y a vingt ans de cela ; vu son grand âge, son expérience et ses déboires passés ne se soit pas contenté d'aller tirer des lapins au lieu d'en poser à ses concitoyens, ce qui lui nuira pour son salut éternel, à preuve les nom de Dieu ! prononcés par lui à la dernière séance du Conseil.

Aussi le quator est-il bien choisi pour diriger contre la commune le mouvement de recul en arrière et nous n'hésitons pas à le clouer au pilori, entourant le sieur Roy, l'empoisonneur public.

Un enfant du Pays.

Retrouver en toute saison le fin parfum de l'orange de Nice, ne voilà-t-il pas un désir bien naturel de gourmet ? L'apéritif Amara Blanqui le satisfait.

Cela explique la vogue de cet amer.

PROGRAMME

1. Essonnes, pas redoublé..... SURGET

2. Les Noces de Figaro (moussiqués) MOZART

3. Santiago, valse..... CORBIN

4. Fleurite, fantaisie..... GLEIZE

5. L'Oasis, mazurka..... GOURRAND

6. Le 710, allegro militaire..... X...

AMBULANCIERS DE FRANCE

Dimanche dernier, vers 8 h. 14 les hommes de la section de Nanterre, des Ambulanciers de France, Poste n° 5, place de la Boule, chez M. Lainé, ramassèrent sur la voie du tramway, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui portait à la tempe gauche une assez large blessure.

Après les premiers soins donnés par les ambulanciers aidés de M. le docteur Vincent, le blessé a pu regagner son domicile.

Le blessé est un nommé Beaupain, demeurant avenue du Roule, à Neuilly.

A peu près à la même heure, le chef du poste n° 4, chez M. Quettin, derrière la gare, était appelé à prodiguer ses soins à Mlle Leonie Bergeron, âgée d'une vingtaine d'années, prise d'une hémorragie nasale.

Les soins prodigués par les hommes de service aidés de M. le docteur Mary, la malade a pu regagner, au bout de 3/4 d'heure, son domicile sain et sauve.

Le Secrétaire,
Louis LEDOUCH.

A 3 heures 1/2, Square de la Gare
GRAND CONCERT SYMPHONIQUE
par la Société des Concerts Symphoniques de Nanterre, sous la direction de M. Léon Soyier, de l'Opéra

A 9 h. du soir, sur les bords de la Seine
GRAND FEU D'ARTIFICE
avec Feu Nautique

Pendant la durée de la fête
BAL-CASINO-TIVOLI
Chevaux de bois, vélocipèdes, tir de salon, loteries, attractions nombreuses et variées. — Nouvelles et brillantes ILLUMINATIONS

Le président, G. LEROUVIER. — Le président d'honneur, J.-P. GUILLET. — Les vice-présidents, MORIN et BASTON. — Le trésorier, VOTTEL. — Le commissaire-général, E. BAZON.

Société des Concerts Symphoniques de Nanterre
Aujourd'hui, dimanche 10 septembre, à 3 heures 1/2, concert donné au square

de la Gare par la « Société des Concerts Symphoniques de Nanterre », sous la direction de M. Léon Soyier, de l'Opéra, avec le gracieux concours de M. Devienne, de l'Opéra.

PROGRAMME

1. Téléphone..... J. LAFITTE
2. Surcouf, fantaisie..... HUBANS-PLANQUETTE
Solistes : M. LEROUX, Ruffin, Georges Delangle.
3. Charlotte Russe..... JULIEN FOCHUEUX
4. Isphahan..... OUDIN - LEMAIRE
Solo de cornet par M. Devienne
5. Les Amourettes, valse... GUNG'.
6. La Roussotte, fantaisie. TAC-COEN
7. Le Chenu-Léger, marche militaire..... GABRIEL PARIS

Association Sportive de l'Ouest

A l'occasion de la fête d'Automne (quartier de la Gare), l'Association sportive de l'Ouest donnera, le dimanche 10 septembre prochain, en face le boulevard de la Seine, à Nanterre, une fête nautique dont voici le programme :

1. 1 h. 100 m. Course réservée aux amateurs de la localité (prix : médailles) ;

2. 1 h. Course aux canards, réservée aux amateurs de la localité ;

3. 2 h. Course aux baquets, (canards, etc.) « Exercice de sauvetage ».

Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers

Le Concert que cette société devait donner jeudi soir, au square de la Gare, a été remis au dimanche 17 septembre, à 2 heures, à cause de l'orage qui a éclaté à l'heure du concert et a empêché les illuminations.

Ce sera l'occasion pour le Comité de la fête de la Gare de prolonger la fête d'un dimanche et pour les forains une source de nouveaux bénéfices.

La fête sera ainsi dignement clôturée. Voici le programme de ce concert :

PROGRAMME

1. Essonnes, pas redoublé..... SURGET
2. Les Noces de Figaro (moussiqués) MOZART
3. Santiago, valse..... CORBIN
4. Fleurite, fantaisie..... GLEIZE
5. L'Oasis, mazurka..... GOURRAND
6. Le 710, allegro militaire..... X...

AMBULANCIERS DE FRANCE

Dimanche dernier, vers 8 h. 14 les hommes de la section de Nanterre, des Ambulanciers de France, Poste n° 5, place de la Boule, chez M. Lainé, ramassèrent sur la voie du tramway, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui portait à la tempe gauche une assez large blessure.

Après les premiers soins donnés par les ambulanciers aidés de M. le docteur Vincent, le blessé a pu regagner son domicile.

Le blessé est un nommé Beaupain, demeurant avenue du Roule, à Neuilly.

A peu près à la même heure, le chef du poste n° 4, chez M. Quettin, derrière la gare, était appelé à prodiguer ses soins à Mlle Leonie Bergeron, âgée d'une vingtaine d'années, prise d'une hémorragie nasale.

Les soins prodigués par les hommes de service aidés de M. le docteur Mary, la malade a pu regagner, au bout de 3/4 d'heure, son domicile sain et sauve.

Le Secrétaire,
Louis LEDOUCH.

A 3 heures 1/2, Square de la Gare
GRAND CONCERT SYMPHONIQUE
par la Société des Concerts Symphoniques de Nanterre, sous la direction de M. Léon Soyier, de l'Opéra

A 9 h. du soir, sur les bords de la Seine
GRAND FEU D'ARTIFICE
avec Feu Nautique

Pendant la durée de la fête
BAL-CASINO-TIVOLI
Chevaux de bois, vélocipèdes, tir de salon, loteries, attractions nombreuses et variées. — Nouvelles et brillantes ILLUMINATIONS

Le président, G. LEROUVIER. — Le président d'honneur, J.-P. GUILLET. — Les vice-présidents, MORIN et BASTON. — Le trésorier, VOTTEL. — Le commissaire-général, E. BAZON.

Société des Concerts Symphoniques de Nanterre
Aujourd'hui, dimanche 10 septembre, à 3 heures 1/2, concert donné au square

Nouvelles Locales

Vol d'une timbale

Une nommée J... âgée de 19 ans, était accusée d'avoir soustrait une timbale en argent à M. Garreau, rentier, 19, rue du Chemin-de-Fer.

Une perquisition faite par les soins de la gendarmerie, au domicile de la fille J... boulevard Thiers, a amené la découverte de l'objet volé, qui a été saisi comme pièce à conviction.

Acte de Probité

Baïssin, demeurant rue Gambetta, 17, a trouvé, rue Saint-Lazare, à Paris, une obligation au porteur valant 800 fr. ; il s'est empressé de la rapporter à la personne qui l'avait perdue, Mme R., demeurant 21, rue Carnot, à Levallois.

Volours de Fruits

Jeudi, vers 10 h. 1/2 du soir, la gendarmerie a arrêté les nommés Lorentz, Henri, âgé de 19 ans, et Gueraux, Ernest, âgé de 17 ans, tous deux sans domicile fixe. Ces individus étaient porteurs d'un panier contenant à peu près 2 kil. de poires et 200 noix. Ils n'ont pas voulu dire où ils les avaient prises.

Ces deux individus ont été dirigés sur le Dépôt.

On demande Une Apprentie Couturière

2 bis, Boulevard de la Seine

AVIS

On demande un apprenti chez M. Bruyère, menuisier, rue du Chemin-de-Fer, 32. Pour tous renseignements s'y adresser.

ETAT-CIVIL

N° ISSANCES. — Boulanger, Camille, rue de l'Eglise, 9 ; Braunschweig, Odette, villa des Tilleuls, 1 ; Lesage, Julienne, avenue de la République, 75 ; Lesage, Marie, avenue de la République, 75 ; Lamiot, Joséphine, rue Philippe-Triairé ; Chastain, René, avenue de la République, 75.

PUBLICATIONS. — M. Gault et Mlle Mizard, à Nanterre ; M. Monthouère, à Cordeut (Calvados) et Mlle Quémerais, à Nanterre ; M. Hamel, à Nanterre, et Mlle Lefebvre, à Saint-Léger (Pas-de-Calais) ; M. Carré et Mlle Chandon, à Nanterre.

MARIAGES. — M. Clergeon et Mme veuve Yagu, à Nanterre ; M. Lefèvre et Mme veuve Chypre, à Nanterre.

DÉCÈS. — Mme Chavière, 32 ans, avenue Félix-Faure ; M. Rubé, 33 ans, rue Volant, 72.

Nouvelle à la Main

Histoire de Chasse

Bien vieux, mais toujours vrai, ou tout au moins bien le saison.

Un chasseur, pour ne pas router bredouille et se faire moquer de lui par les siens s'arrête chez son fournisseur habituel, et acquitte le prix d'un lièvre magnifique, qu'il fait placer dans son carnier par un commis.

Celui-ci, distrait par la conversation qu'il venait d'avoir avec une jeune bonne de ses amis, met à la place du lièvre, un superbe cantaloup.

Tête du chasseur à son arrivée à la maison, après avoir raconté ses prouesses et sorti enfin son... gibier de son carnier.

Morale — Les menteurs sont toujours punis.

Pour préserver les cadres dorés contre les mouches, passez sur les cadres des glaces et des tableaux, une légère couche d'huile de laurier l'odeur, quoique peu forte, éloignera même les mouches de l'appartement.

On nettoie des cadres dorés à l'aide d'une brossée douce trempée dans un liquide formé de :

Blanc d'œuf..... 3 grammes
Eau de Javelle..... 4 —
Ce liquide doit être fortement battu.

La dorure reprend immédiatement sa vivacité. Cette opération peut être renouvelée plusieurs fois avec succès, sur le même cadre, il convient après chaque opération de passer sur la dorure remise à neuf une couche du vernis dont se servent les doreurs sur bois.

Les Nouveaux Trains pour les Employés

On lit dans le Temps :

« On sait que les ouvriers habitant la banlieue des grandes villes ont à leur disposition des trains spéciaux à prix très réduits, le matin pour se rendre à leur travail et le soir pour rentrer chez eux. Depuis longtemps, les petits employés, qui de plus en plus tendent à se loger à la campagne, demandent à jouir de faveurs analogues. Mais les Compagnies de chemins de fer avaient toujours refusé de leur accorder le bénéfice d'un système créé exclusivement pour les ouvriers. M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, vient de les inviter à faire droit à ces réclamations et à réaliser enfin une mesure qui est d'un si grand intérêt démocratique. Les Compagnies se sont inclinées devant les observations du ministre et se sont déclarées prêtes à tenter l'expérience pour Paris, sauf à étendre ensuite le système aux autres grandes villes. »

« Conformément aux indications du ministre, elles ont présenté ou vont présenter à son homologation des tarifs nouveaux aux termes desquels les employés ne possédant pas plus de 2,000 francs de revenu auront accès dans les trains ouvriers. Les intéressés n'auront à produire, pour établir leur droit, qu'un certificat de leur patron et leur avertissement pour le paiement de la contribu-

tion personnelle mobilière ; cet avertissement devra constater qu'ils ne payent pas plus de 10 francs d'impôt pour la part de l'Etat.

« D'une enquête à laquelle a fait procéder M. Pierre Baudin, il résulte, en effet, que ce chiffre d'imposition correspondait d'une façon assez exacte dans les environs de Paris à un revenu de 2,000 francs.

« Les petits employés, dont la situation est toujours digne d'intérêt, vont, de la sorte, bénéficier d'une mesure qui, restreinte d'abord à Paris, ne tardera pas à se généraliser et qui sera pour eux une réelle économie. »

Bravo ! monsieur Baudin. On vous portera aux nues dans bien des familles. Nous reviendrons sur cette question, dont tous nos lecteurs apprécient l'importance.

EN 20 JOURS
GUÉRISON RADICALE
de l'Anémie
Le FÉLIX de ST-VINCENT-DE-PAUL
est le produit autorisé spécialement.
Four Bénédictines, s'adresser chez les
VENDREURS de la CHARTE, 100, Rue Saint-Benoît, PARIS
SUIVRE, Pharmacie-Cliroline, 1, Passage Dauphine, Paris.
En vente dans toutes les Pharmacies

Le Directeur-Grant : E. HUBY.

POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

On trouvera chez
EDMOND HUBY, PAPETIER
36, Rue Saint-Germain, 36

Un GRAND CHOIX de
CARTONS, GIBECIÈRES et SERVIETTES

Pour Garçons et Fillettes

Egalemeut Grand Choix de Sous-Mains, Cahiers, Corrigés
Porte-Plumes, Règles, Crayons, Gommés, Plumiers en tous genres
Et, en général, TOUS LES ARTICLES POUR ÉCOLIERS

Du PAPIER BUVARD sera donné GRATUITEMENT à tout Acheteur

PRIX TRÈS MODÉRÉS

GRANDE EPICERIE CENTRALE
PRODUITS ALIMENTAIRES
Maison spécialement recommandée

Ancienne Maison LESIMPLE
P. DUBOUÉIX Successeur
2, Rue du Marché, NANTERRE

SPECIALITÉ DE CAFÉS VINS & SPIRITUEUX
Tous nos Produits sont de Premier Choix. — Tous les Vins
vendus à la Maison sont garantis naturels, venant direc-
tement des propriétés.

VINS depuis 0 fr. 40
CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs
Café mélange supérieur 2 80 | Café mélange 2^e Choix 2 40
— 1^{er} Choix 2 60 — 3^e — 2

DÉPÔT DU THÉ SAMSON
LIVRAISON A DOMICILE

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

La VÉRITABLE
TISANE
DÉPURATIVE CONCENTRÉE des
QUAKERS

BIEN SUPÉRIEURE
AUX AUTRES. Agréable à prendre.
RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS
dans le traitement de toutes les Maladies provenant
de l'impureté du sang.

Vente en Gros : | ÉTATS-UNIS 228, Pearl Street, NEW-YORK.
FRANCE 200, Rue Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre : chez M. LAPOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31,
dépositaire également de la GRANULE NE... contre les diarrhées infantiles, SIFOP
PECTORAL, contre les toux rebelles, VALEPIANATE D'AMMONIAQUE, mé-
dicament couronné par l'Académie de médecine.